

SANFLORAINE BASKET-BALL

Procès verbal de l'Assemblée Générale Constitutive de l'association SANFLORAINE BASKET-BALL

L e 26 octobre à 19h30 les fondateurs de l'association SANFLORAINE BASKET-BALL se sont réunis en assemblée générale constitutive au Gymnase de Besserette 20 avenue de Besserette à Saint-Flour (15100).

Sont présents :

GRAS Mylène, 51 avenue du Docteur Mallet, 15100 Saint-Flour

HERAUT Maryline, Bambour, 15100 Coren

LEPROUT Alexandra, Le Barry, 15100 Alleuze,

MANY Marie Laurence, Les Condamines, 15100 Coren

MEHDID Sandrine, 25, rue Saint Gal, 15100 Roffiac

REMISE Alain, 6 lieudit Farreyrolles, 15110 Saint-Rémy de Chaudes-Aigues

URLY Karine, 18, rue René Cassin, 15100 Saint-Flour

VISSAC Stéphanie. 42, route de Saint-Flour, 15170 Neussargues en Pinatelle

L'assemblée générale désigne M. REMISE Alain en qualité de président de séance et Mme MANY Marie Laurence en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance met à la disposition des présents le projet de statuts de l'association et l'état des actes passés pour le compte de l'association en formation.

Il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- présentation du projet de constitution de l'association ;
- présentation du projet de statuts ;
- adoption des statuts ;
- désignation des premiers membres du comité directeur ;
- pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication.

Il informe que le comité directeur se réunira à l'issue de cette assemblée générale constitutive pour :

- procéder à l'élection des membres du bureau directeur ;
- établir, rédiger et approuver le règlement intérieur de l'association.

Le président met successivement aux voix les délibérations suivantes :

1ère délibération :

L'assemblée générale constitutive adopte les statuts dont le projet lui a été soumis. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2ème délibération :

L'assemblée générale constitutive désigne en qualité de premiers membres du comité directeur, tous de nationalité française :

GRAS Mylène, 51 avenue du Docteur Mallet, 15100 Saint-Flour, chargée de mission ;

HERAUT Maryline, Bambour, 15100 Coren, secrétaire :

LEPROUT Alexandra, Le Barry, 15100 Alleuze, agent technique;

MANY Marie Laurence, Les Condamines, 15100 Coren, aide soignante ;

MEHDID Sandrine, 25, rue Saint Gal, 15100 Roffiac, puéricultrice ;

REMISE Alain, 6 lieudit Farreyrolles, 15110 Saint-Rémy de Chaudes-Aigues, retraité;

URLY Karine, 18, rue René Cassin, 15100 Saint-Flour, préparatrice ;

VISSAC Stéphanie. 42, route de Saint-Flour, 15170 Neussargues en Pinatelle, enseignante.

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée expirant lors de la prochaine assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos.

Les membres du comité directeur ainsi désignés acceptent leurs fonctions.



SANFLORAINE BASKET-BALL

3ème délibération :

L'assemblée générale constitutive donne pouvoir à M. REMISE Alain pour accomplir toutes les formalités de déclaration et publication,

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 20h30.

Fait à Saint-Flour, le 26 octobre 2022.

Signature du président de séance : REMISE Alain

Signature du secrétaire de séance : MANY Marie Laurence